

Le verset de la semaine

Chémini

Pas de raccourci

« Tu ne boiras ni vin, ni liqueur, toi et tes fils avec toi, lorsque vous entrerez dans le Tabernacle, afin que vous ne mourriez pas ; loi perpétuelle pour vos descendants. » (Lévitique x, 9)

Quelle sévérité !

Un cohen qui entrerait dans le Tabernacle après avoir bu un verre de vin commettrait donc une terrible transgression qui le mettrait en danger de mort.

Dans le même sens, la guémara enseigne que tout simple Juif –donc non cohen –qui prie en état d’ivresse est considéré comme idolâtre.

Le vin n’est pas interdit ; il fait même partie des joies de la vie qui sont *mitzvah* chabbat et les jours de fête. Mais son abus est considéré comme gravissime. Il prive l’homme de son humanité, parce qu’il le rend irresponsable. Être serviteur de Dieu, c’est être capable d’assumer la responsabilité de ses actes. Se mettre en transe, arriver à un état où la réalité et le rêve se confondent, c’est concrètement se rendre irresponsable ; une telle attitude relève d’une relation idolâtre avec le divin.

Beaucoup pensent que le vin permet précisément d’atteindre à une dimension privilégiée de relation avec Hachem ; le vin supprime les masques et les obstacles. Ce serait comme une « sainte ivresse » de l’homme « ivre de Dieu ».

La Thora nous enseigne que c’est une dangereuse illusion. Lorsque tu sers Hachem, ne te crée pas des mondes imaginaires. Il n’y a pas de court-circuit dans la relation à Hachem ; celle-ci passe par un long et patient travail, un cheminement qui exige ténacité et lucidité éduquées par le respect de la Thora et des *mitzvot*.